

Conseil Communautaire du 25 OCTOBRE 2015

COMMISSION : AEC

TITRE DU RAPPORT :

ACQUISITION A TITRE ONEREUX DE PLUSIEURS PARCELLES DE TERRAIN AUPRES DE LA SAFER A CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES ET MARIGNANE.

CADRE DU PROJET (aspect, historique, juridique, politique, technique...)

Sur le secteur « Bricard » dans la plaine de Châteauneuf-les-Martigues et Gignac-la-Nerthe la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, d'ores et déjà propriétaire d'une propriété agricole d'une superficie de 39 408 m² s'est engagée pour l'acquisition d'une parcelle d'une superficie de 25 515 m².

Il s'agit pour Marseille Provence Métropole de poursuivre cette opération de remembrement et d'acquérir six parcelles d'une superficie totale de 13 266 m² permettant ainsi la restructuration d'un tènement cohérent.

DESCRIPTION DU PROJET (synthétique, financement, chiffres clefs, calendrier...)

Il y a lieu pour MPM d'approuver le protocole foncier matérialisant les conditions d'acquisition auprès de la SAFER de 13 266 m² situés sur le site de Bricard sur la Plaine de Châteauneuf-les-Martigues, pour un montant total de 111 242 euros (valeur vénale et frais SAFER et notaire).

MPM a fait par ailleurs appel au dispositif d'aide régionale aux acquisitions foncières en faveur du foncier agricole pour une subvention complémentaire d'un montant de 22 600 euros.

ENJEUX POUR MPM (stratégique, politique, financier)

Il s'agit de poursuivre la restructuration d'un tènement agricole cohérent sur la plaine de Châteauneuf-les-Martigues / Gignac-La-Nerthe pour en maintenir la vocation agricole.